



Heritage d'une maison familiale

Par **kama**, le **06/10/2014** à **21:39**

bonjour

nous étions 3 enfants, je suis la seule restante en vie.

Mes 2 soeurs ont eu des enfants, au décès de ma mère qui est propriétaire de sa maison, la part des petits enfants sera t-elle la même que la mienne qui suis sont héritière directe. je vous remercie de votre réponse .

Par **janus2fr**, le **07/10/2014** à **07:57**

Bonjour,

Les enfants de vos soeurs viendront à la succession en représentation de leur mère, ils se partageront donc la part d'héritage qu'aurait reçu leur mère.

Il n'y a pas d'héritier direct ou indirect. Il y a 3 héritiers, dont 2 prédécédés et représentés par leurs enfants.

En l'absence de testament, le patrimoine de votre mère sera donc divisé en 3, vous en recevrez un tiers et les enfants de chacune de vos soeurs se partageront un autre tiers.